

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 9 mai 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **9 mai 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **3 mai 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livernon</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleoy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. BECKER MME ROTA à MME DROUOT M. TRANCHINA à MME FOUET
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. JULIEN – M. VERY
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°07 – DB du 09/05/2019

Rapporteur : MME DOUGOUD

Convention 2019-2020 pour l'utilisation du FSE inclusion et l'animation du territoire en matière d'insertion et d'emploi

Pour la période de programmation (2014-2020), l'Union européenne s'est dotée en juin 2010 d'une stratégie sur dix ans, intitulée « Stratégie Europe 2020 », destinée à relancer l'économie européenne. Elle vise à développer une « croissance intelligente, durable et inclusive », en s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Cette stratégie est mise en place par un ensemble de « lignes directrices intégrées ».

Dans le domaine de l'emploi, 4 lignes directrices sont adoptées, il s'agit de :

- accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi,
- développer une main d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent,
- promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020, l'union européenne a mis en place 5 fonds structurels dont le Fonds Social Européen. Le FSE utilisé sur le territoire entre dans l'axe 3 du programme opérationnel national, « axe pour la promotion de l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté ». L'utilisation de ce fonds européen sur le Val de Lorraine était organisée sur la base d'un Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), mis en place par les intercommunalités du territoire. Ce PLIE a été formalisé dans un protocole qui en a déterminé les axes stratégiques et les objectifs locaux. Le protocole a pris fin au 31 décembre 2018 et n'a pas été prolongé.

A l'issue de ce protocole, les intercommunalités du Val de Lorraine souhaitent poursuivre leur collaboration avec le Département pour mieux articuler les politiques en matière d'insertion et d'emploi et poser une nouvelle organisation d'utilisation des fonds FSE sur le territoire.

Cette collaboration permettra notamment de :

- sécuriser la continuité de la programmation FSE 2014 – 2020 en cours,
- maintenir les engagements financiers de chacune des parties en faveur de la politique emploi-insertion du territoire.
- sécuriser le fonctionnement de l'organisme intermédiaire AGIL chargé de la gestion administrative et financière du FSE jusqu'à la fin de la programmation 2014 – 2020.
- poser une nouvelle organisation territoriale de mobilisation du fonds social européen pour renforcer le pilotage stratégique des politiques emplois insertion sur le territoire et maintenir l'enveloppe financière FSE attribuée au territoire du Val de Lorraine
- assurer la transition en perspective de la future programmation européenne 2021 – 2027 (FSE+).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Emploi et Insertion du 29 avril 2019,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention proposée pour l'utilisation du FSE inclusion et l'animation du territoire en matière d'insertion et d'emploi sur le Val de Lorraine.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC